

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mars 2021

Délibération n° 21C/02/05

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
04 mars 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 57
Date de publication :		Pouvoirs : 4
17 mars 2021		Votants : 61

Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe SPANC de l'année 2020.

L'an deux mil vingt et un, le onze mars à 17h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, MM COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESCAMPS Pascal (suppléant de M. DEWAELE Bernard), DESMEDT Frans, DOISY Hubert, MMES DOLLEZ Colette, DRETZ Sandrine, M DUBOUIL Bernard, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOVIAUX Pascal, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astrid, MM MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, PAUCCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), M. WAFFELAERT Eric.

Soit 57 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, M. MATRON Matthias, MME MORLIGHEM Monique, MM NEGI Michaël, POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe.

Ont donné procuration :

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) à M. DOISY Hubert (Cressonsacq) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. LEBRUN Alain et MME DRETZ Sandrine

Le président Frans DESMEDT informe les membres présents que la préfecture demande d'établir une délibération distincte, approuvant le compte de gestion, préalablement au vote du compte administratif.

Après vérification, le compte de gestion du budget annexe SPANC, établi et transmis par la trésorière étant conforme au compte administratif, le président Frans DESMEDT propose d'en délibérer.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exercice du budget annexe SPANC pour l'année 2020;

Considérant l'obligation faite au conseil communautaire de procéder à une délibération distincte du compte administratif pour approuver le compte de gestion pour chacun des budgets ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et les écritures du compte de gestion du receveur municipal ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget annexe SPANC, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes du Plateau Picard pour le même exercice.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 26 522.43 €

- Recettes : 24 485.00 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 0.00 €

- Recettes : 0.00 €

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 17 mars 2021